



## Qu'est ce que le bénévolat ?

### ■ DÉFINITION :

Le bénévolat est une activité de service non rémunérée et choisie volontairement qui s'exerce en général au sein d'une association, d'un syndicat ou d'une structure publique. Celui ou celle qui s'adonne au bénévolat est appelé bénévole. L'étymologie du mot vient du latin *benevolus* qui signifie «bonne volonté».

### ■ RÉGLEMENTATION :

En comptabilité nationale, le bénévolat fait partie des services non marchands. La valeur ajoutée de ceux-ci étant comptabilisée essentiellement à partir des coûts de personnel, lesquels sont par nature insignifiants dans les activités bénévoles, son poids dans le PIB se trouve sous-estimé (à la différence de celui des services non marchands exercés par les collectivités publiques et basés sur le même critère).

Le bénévolat à la différence du volontariat n'est encadré par aucune loi, le statut de bénévole est très informel et est caractérisé par l'absence de rémunération sous quelque forme que ce soit.

Selon le conseil économique et social dans un avis daté du 24 février 1993 «est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial».

### ■ LE BÉNÉVOLAT EN FRANCE :

La CPCA, (conférence permanente des coordinations associatives) la très grande majorité des bénévoles se retrouvent dans la vie associative (10 millions sur 12 millions en France) sachant que le bénévolat ne saurait se confondre avec la simple adhésion.

Selon une étude de l'INSEE effectuée en 2002, le bénévolat représentait 1,307 milliard d'heures, soit 817 000 équivalents temps plein. 77,7% sont des bénévoles réguliers.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques, le nombre de bénévoles serait de 12 millions, soit 1 français sur 4, pour 880 000 associations et 21,6 millions d'adhérents. Ils seraient entre 15 et 18 millions « à donner un coup de pouce ponctuel sans appartenir à une association, mais les réguliers qui occupent une fonction bien définie et qui y consacrent régulièrement au moins deux heures par semaine ne seraient qu'un peu plus de 3 millions ».

### ■ LA FORCE DU BÉNÉVOLAT :

#### Le partage

- une perspective commune dans l'action
- mutualisation des connaissances, des savoirs faire

#### La motivation

- implication, solidarité, sentiment d'être utile, aide à l'autonomie

#### Le temps

- lieu de rencontre, lieu d'échanges amicaux et de valorisation à travers des responsabilités, le temps passe plus vite  
ENSEMBLE

#### Le don de soi

- oublier ses problèmes personnelles, des relations humaines plus vraies, plus profondes
- contribuer à améliorer le sort de ceux qui sont en difficulté
- une vie bien remplie est une forme de bonheur

Le bénévoles d'aujourd'hui sont les dirigeants d'association de demain - telle doit être conçue la pérennisation d'une association.

### ■ LES FAIBLESSES DU BÉNÉVOLAT :

- parfois les lacunes sur les aspects législatifs et réglementaire
- contraintes fréquentes d'ordre matériel ou dans le déroulement de l'activité
- parfois les lacunes d'ordre technique liées aux nouvelles technologies de l'informatique
- parfois sentiment d'abandon face à des tâches en continue croissance
- un vieillissement du bénévolat en général

### ■ LES OUTILS D'AIDE POUR LES BÉNÉVOLES :

- on trouve toujours le temps de faire ce que l'on veut...
- la loi a prévu des congés pour ceux qui veulent accomplir une mission bénévole
- le bénévole ne doit pas s'enrichir, mais ne doit pas s'appauvrir non plus. il peut se faire rembourser ses frais
- la retraite est le moment rêvé pour le bénévolat, pour ne pas avoir de soucis financiers, il est bon de penser à souscrire à une retraite complémentaire pendant la durée d'activité par après
- pour les «actifs» le bénévolat apporte un équilibre nécessaire à la vie, certains sont cadres le jours et bénévoles le weekend
- les chômeurs peuvent exercer en tant que bénévoles
- il est recommandé de souscrire à une assurance responsabilité civile pour le préjudice qui pourrait être subi par un bénévole
- il est possible de souscrire à une assurance accident de travail pour couvrir les bénévoles
- l'information est à la portée de tous les citoyens, il est recommandé d'utiliser les ressources gratuites d'information
- pour un conseil, un premier niveau d'information, une orientation, une formation, adressez-vous à votre Centre de Ressource et d'Informations pour les Bénévoles